

L'édito de la Présidente

Après les statuts fondateurs de 1903, corrigés par ceux de 1910, de nouveaux statuts viennent d'être approuvés par le Conseil d'État, notre association gardant sa reconnaissance d'utilité publique. C'est un événement dans l'histoire de la SDAT. L'arrêté en date du 15 Février 2022 a été publié au Journal officiel du 26 Février 2022. Ainsi, notre association poursuit son objectif de modernité et consolide ses fondements juridiques puisqu'à la suite de ces statuts, un nouveau règlement intérieur sera approuvé par nos prochaines instances.

Avec ces nouveaux statuts, notre association peut désormais dévoiler et utiliser son nouvel acronyme : SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail.)

2022 verra le projet de notre futur accueil de jour commencer à devenir réalité avec le déménagement de l'activité et la pose de la première pierre du futur bâtiment.

Que de nouveautés enthousiasmantes pour notre association !!!!

Je vous invite à poursuivre votre lecture, ce petit journal d'infos reprenant l'essentiel de l'actualité de ce premier trimestre 2022.

Martine GIRARD, Présidente SDAT

SOLIDARITÉ DIGNITÉ ACCOMPAGNEMENTS TRAVAIL



Reconnue d'Utilité Publique depuis 1906

► DES MOMENTS FORTS POUR L'ACCUEIL DE JOUR

La visite de Monsieur le Préfet

Le 27 décembre 2021, Martine GIRARD et Brice MOREY ont accueilli Monsieur Fabien SUDRY Préfet de la Côte d'Or à l'accueil de jour. Étaient également présents à cette visite, Monsieur Antoine Hoareau, Adjoint au maire à la Ville de Dijon, délégué aux solidarités, à l'action sociale et à la lutte contre la pauvreté, Madame Guillemette RABIN, Directrice Adjointe de la DDETS, Monsieur Fabrice CHATEL, Directeur de la cohésion sociale à la Métropole.

Monsieur le Préfet a visité l'ensemble des locaux actuels et a pu s'entretenir avec des travailleurs sociaux qui lui ont expliqué leur quotidien et leurs difficultés pour accueillir actuellement les bénéficiaires. En effet, les locaux vétustes de 250 m² peuvent accueillir jusqu'à 80 personnes par jour, voire plus en période de grand froid ou de fortes chaleurs. Ces personnes peuvent y passer la journée, ou simplement passer un peu de temps pour prendre un café, un repas, jouer aux cartes, prendre une douche ou poser des bagages. Les bénéficiaires sont accueillis dans une seule pièce de vie principale, ce qui peut parfois créer des tensions, Les travailleurs sociaux ont expliqué à Monsieur le Préfet qu'ils passaient beaucoup de temps à gérer des conflits et des situations de tension au détriment de temps conséquents à accompagner les usagers.



Photo Le Bien Public

Après cette visite, Brice Morey a présenté les plans du futur accueil de jour

De futurs locaux adaptés

Le futur bâtiment fera 550 m². Il y aura une cour à l'entrée, une toiture végétalisée, un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage. Au rez-de-chaussée, il y aura une grande bagagerie, une salle de convivialité, un lieu de repos et une salle de restauration. Au sous-sol il y aura un espace sanitaire avec quatre douches, une laverie, un dressing, un vestiaire mais aussi une salle d'activités. L'étage sera réservé à des bureaux et à une salle de réunion pour les salariés. Ainsi, avec ce nouvel agencement des locaux, Le fonctionnement sera plus serein et stabilisé, le cadre de travail adapté.

Durant les 16 mois de travaux, 250 m² d'éléments modulaires vont être installés à quelques mètres de l'accueil de jour actuel permettant ainsi à nos bénéficiaires de continuer à venir dans le même quartier de Dijon.



Quatre épisodes sur France3 Bourgogne

Des journalistes de France 3 ont passé beaucoup de temps avec nous et notamment avec les équipes de l'accueil de jour et lors de la nuit de la solidarité qui s'est déroulée le 20 janvier dernier. **Un épisode a été diffusé chaque soir du lundi 7 au jeudi 10 février lors du journal du 19/20. Si vous ne l'avez déjà fait, je vous invite à regarder ces reportages en allant sur notre site : sdat.asso.fr.**

Nous sommes particulièrement heureux que la presse audio-visuelle ait pu consacrer tous ces temps à présenter notre action en direction des plus démunis.

[Revoir les reportages sur France3 Bourgogne](#)

► ENCORE DU NOUVEAU CHEZ SDAT ENTREPRISE

Le renouvellement du marché public du cimetière

Il s'agit de prestations d'insertion et de qualification professionnelle pour des activités d'inhumations-exhumations, entretien général de cimetières.

Le montant annuel s'élève à 386 765,00 € soit 1 547 060,00 € pour l'ensemble du marché.

Ce marché, conclu pour une durée de 4 ans, du 01/01/2022 au 31/12/2026, porte sur des prestations de travaux funéraires, d'entretien des sites du cimetière des Péjoces, et de tri des déchets verts pour le cimetière intercommunal de Mirande.

Ce marché en tant que support de tâches diversifiées, permet d'offrir une base d'activité importante pour le service funéraire et l'atelier chantier d'insertion espaces verts de SDAT entreprise Dijon.

La SDAT est positionnée depuis 1965 sur ces activités funéraires au profit de la Ville de Dijon. Depuis 2009, la convention historique a laissé la place à un marché public qui remet tous les quatre ans en concurrence ce support d'activité.

L'intégration des tâches de désherbage manuel et alternatif ont pu être mises en œuvre après le choix de la Ville de Dijon d'arrêter les traitements phytosanitaires. Nous avons été mis en concurrence en 2016 avec de nombreux opérateurs privés sur ces prestations avec d'autres méthodes comme la vapeur d'eau et le brûlage thermique. Le choix s'est porté sur le désherbage manuel au regard de la qualité du rendu proposé.

Les tâches réalisées :

- Inhumations (pleine terre, colombarium)
- Exhumations (pleine terre, colombarium)
- Création d'allées
- Entretien du four de crémation
- Tonte
- Désherbage manuel et alternatif (brûlage)
- Ramassage de feuilles
- Nettoyage d'allées.
- Tri de déchets verts (cimetière intercommunal Mirande)
- Ramassage et tri de déchets.

Ce marché permet de mettre au travail plus de 40 personnes par an, de 24h à 35h/semaine.

Nous avons réalisé en 2021 plus de 63 000 heures d'insertion sur ce support d'activité. La mise en œuvre de ce marché permet de sensibiliser, former sur des tâches diversifiées : utilisations d'engins de chantier (dumper, pelle mécanique), outillage thermique (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs, brûleur thermique).



SDAT-entreprise SEURRE ouvre ses portes aux entreprises locales

Lundi 28 février 2022, la SDAT, dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la transition professionnelle et dans une stratégie d'accompagnement des entreprises locales, a ouvert ses portes pour recevoir une entreprise actuellement en recrutement.

La société *EDL Green*, située à Couchey (21160), représentée par son co-gérant, Patrice Courtellemont, est venue à l'Étang Rouge rencontrer les salariés du chantier d'insertion. Après avoir découvert les compétences développées par les équipes au travers de la visite de l'Étang Rouge et de l'atelier Pauvelot (entièrement auto et éco-construit par les bénéficiaires), ce chef d'entreprise en bâtiment spécialisée en Energie Renouvelable a pu présenter son activité et ses besoins de recrutement à l'ensemble des salariés en transition professionnelle.

L'objectif majeur de ce type de rencontre est de développer des partenariats durables avec des entreprises locales, en facilitant la mise en place de période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) afin que les salariés découvrent un métier ou un secteur d'activité, confirment un projet professionnel ou initient une démarche de recrutement.

De 8h45 à 9h15, les quinze salariés présents ont pu échanger avec cet entrepreneur qui « *est parti de rien* » et qui recherche actuellement trois collaborateurs pour renforcer son équipe.

Cette initiative sera régulièrement renouvelée avec les employeurs potentiels du territoire : entreprises, artisans ou collectivités. Nous remercions M. Courtellemont, cogérant de *EDL Green* et Mme Sandrine PETION, stagiaire conseillère en insertion professionnelle au sein de la SDAT, pour la mise en place de cet échange fructueux.

Le renouvellement du marché public avec CDC Habitat sur Beaune

Ce marché, conclu pour une durée de 3 ans, du 01/01/22 au 31/12/25, porte sur des prestations d'entretien de propreté des parties communes, de l'élimination des déchets, de l'enlèvement des ordures ménagères et de la gestion des objets encombrants de plusieurs immeubles situés sur différents quartiers de la commune de Beaune. Il s'agit d'assurer un aspect agréable, un niveau de propreté, de confort et d'hygiène en utilisant des produits écologiques sur 23 sites différents, soit une cinquantaine de cages d'escaliers.

Ce marché nous permet de former les salariés aux différentes techniques de nettoyage qui pourront être validées par la suite dans le cadre de la Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP) en lien avec l'AFPA qui, lors de l'épreuve pratique intègre dans le jury, des professionnels de la branche. La validation de l'examen permet aux candidats d'obtenir des portefeuilles de compétences délivrés par l'AFPA.

Ce marché assure la continuité d'un partenariat historique qui fut l'occasion de créer la toute première équipe de nettoyage au sein de SDAT-entreprise en 1996

Cette expérimentation a pu débuter grâce à la confiance que nous a accordé le chef d'agence de CIPCO locatif qui nous a confié l'entretien complet d'un immeuble neuf qui venait d'être construit.

Tâches réalisées :

- Nettoyage de hall d'entrée, palier et cage d'escalier, sortie/entrée des conteneurs ordures ménagères, deux fois par semaine
- Nettoyage des couloirs de cave et locaux techniques communs, nettoyage des conteneurs ordures ménagères une fois par semaine

Cette activité permet de mettre au travail 33 salariés par an. Comme la plupart d'entre eux résident au sein de l'un des quartiers où nous intervenons ils s'en retrouvent valorisés aux yeux du voisinage à travers ce statut de travailleur.

Le montant annuel s'élève à 66 456,00€ soit 199 370,00€ pour l'ensemble du marché.

Arrivée d'un nouveau cadre à SDAT Entreprise site de Beaune

Léo Michel,

Vient de nous rejoindre en tant qu'adjoint de direction sur le site de Beaune.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



► LA SDAT PARTENAIRES DE PLUSIEURS ACTIONS

Protocole départemental de prévention et de luttes contre les violences conjugales

Les violences faites aux femmes s'exercent aussi bien au sein du foyer que dans la rue ou l'univers professionnel. Elles prennent toutes les formes : violences physiques, violences psychologiques, violences économiques, agressions sexuelles, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution, esclavage domestique. Le présent Protocole départemental a vocation à prévenir et lutter contre les violences conjugales et viendra s'ajouter aux autres dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes qui seront mis en place dans le cadre du plan départemental de

prévention et de lutte contre la délinquance en Côte-d'Or. Pour agir contre les violences il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un réseau coordonné de professionnels impliqués dans la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales. On peut distinguer trois grands pôles d'intervention : le pôle associatif (accompagnement de la personne), le pôle Justice-Police (accompagnement et aide à la victime dans le cadre de la procédure judiciaire, suivi des auteurs) et le pôle acteurs de droit commun (social, logement, médecine, emploi, enfance). La dynamique partenariale instaurée dans le .../...

département de la Côte-d'Or a été renforcée par l'engagement de 26 signataires dans le cadre de la signature le 08 mars 2019 du premier Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Ce 2ème protocole fixe les engagements des acteurs publics et privés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales dans les champs suivants :
- le renforcement des réseaux de partenaires, - la formation des professionnels et de tous les acteurs de terrain signataires de ce protocole - les actions d'information et de sensibilisation, - le développement des actions de prévention et des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences. - la prise en charge et l'accompagnement des auteurs de violences. Les actions développées à ce titre visent non seulement à dénoncer les violences exercées contre les femmes, à les prévenir, à garantir à celles qui en sont victimes l'aide, l'écoute et l'accompagnement que nécessitent leur détresse, en assurant leur sécurité par le suivi et la prise en charge des auteurs, ainsi que la sauvegarde de leurs intérêts et, le cas échéant, ceux de leurs enfants.

La SDAT interviendra sur tous ces axes sur le territoire Sud Côte d'or.

C'est dans ce cadre que Martine GIRARD Présidente de la SDAT a signé ce protocole le 8 Mars 2022 à la Préfecture de Dijon en présence des 28 autres structures signataires



Vers une Convention Collective Unique Étendue

La SDAT est adhérente à la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne).

A ce titre, Martine GIRARD et Brice MOREY ont participé le 7 Février dernier à une réunion dématérialisée préparatoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui s'est tenue le 17 Février 2022 afin d'autoriser la FEHAP à engager, avec Nexem, les négociations en vue de la construction d'une convention collective unique étendue (CCUE) pour le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et lancer les travaux de négociation entre les partenaires sociaux et avec les pouvoirs publics.

Avec près de 90% de voix favorables dont celle de la SDAT, l'assemblée générale extraordinaire a donné mandat au conseil d'administration de la fédération pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche et en assurer la réussite.

L'offre doit se transformer pour assurer la prise en compte des particularités propres à chaque personne et garantir la transversalité du soin, de l'accueil et de l'accompagnement. Seul un cadre unique permet d'appréhender la globalité des actions et d'assurer leur cohérence.

Il y a en effet une difficulté de lisibilité des conventions collectives et ce mandat va permettre aux fédérations de bâtir un socle commun, suffisamment large et cohérent pour améliorer la lisibilité et la couverture conventionnelle. Cela va également permettre de conforter la place de la branche dans les politiques d'emploi, de formation et de protection sociale complémentaire.

Si la CCUE doit poser des règles communes à l'ensemble des acteurs du secteur, elle doit aussi permettre de garantir l'expression des singularités et des intérêts des différentes activités. Elle sera construite sur un système national de classification couvrant l'ensemble du périmètre, mais aussi comporter des volets spécifiques qui visent plus précisément la spécificité des activités couvertes, comme par exemple le sanitaire.

La négociation de cette convention collective unique s'inscrit donc dans un calendrier précisé par la loi, celle-ci prévoyant au plus 5 ans pour aboutir. La FEHAP souhaite aller au plus vite pour réussir ce chantier si possible dans les délais les plus courts possibles et donner au secteur un cadre conventionnel à la hauteur des attentes.



©SDAT -mars 2022